

CONVOCACTION

Le 8 mars 2023, le Maire de La Ferrière-Aux-Etangs a convoqué le Conseil Municipal en réunion ordinaire pour le 15 mars 2023 à 20 heures au lieu habituel des séances.

Ordre du jour

- Droit de préemption
- Réfection de la toiture du restaurant du lac : choix des entreprises
- Opportunité d'acquisition foncière (environ 500m²) à côté du cimetière
- Tarifs des repas de la cantine communale à compter du 1^{er} avril 2023
- Personnel communal : Création d'un emploi de rédacteur à temps complet
- Questions diverses

SÉANCE DU 15 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de La commune de La Ferrière Aux Etangs, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Vincent BEAUMONT, Maire.

Présents : Dominique GOURDOU, Betty GUÉRIN, Laurence LALÈS, Dimitri LESAGE, Adjoints, Joseph COLIN, Monique POUPIN, Jean-Marc RAOULT, Sylvie LBOUGRE, Flora BOURBAN, Laurence GOSSELIN, Karine ÉMERY-VALOI, Stéphane LUCAS, Luc GUILLEMINE, Jean-Louis MARIE, Chantal GOUAULT, Thierry OLIVIER et Angélique DOUILLET

Absent représenté :

Absent :

Conformément à l'article 29 du Code Municipal Dominique GOURDOU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

REFECTION DE LA TOITURE DU RESTAURANT DU LAC : CHOIX DES ENTREPRISES**12**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, qu'en raison de son état de vétusté, il est nécessaire de procéder à la réfection de la couverture du restaurant du lac.

Il précise que des matériaux composants la couverture contiennent de l'amiante et qu'il faut prévoir un surcoût lié au désamiantage.

Monsieur le Maire donne lecture des devis.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient :
- le devis de désamiantage de l'entreprise SAN STAP, d'un montant de 8 820 € TTC
 - le devis de couverture de l'entreprise ROULLEAUX d'un montant de 12 746.64 € TTC

Le financement de ces travaux sera prévu au compte 21318 du budget communal 2023.

ACQUISITION FONCIERE A CÔTE DU CIMETIERE**13**

Monsieur le Maire rappelle le débat engagé, lors de la réunion du 8 février dernier, sur l'opportunité d'acquérir le terrain à côté du cimetière, en prévision de son extension.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la directrice de l'EHPAD Sainte-Anne concernant les conditions de vente de ce terrain. Il est proposé au prix de 8.47 € le m².

Après un nouveau débat, Monsieur le Maire propose de passer au vote afin de décider de cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées :

Pour l'acquisition : 8 Abstention : 5 Contre l'acquisition : 6

- décide d'acquérir la parcelle cadastrées AC 424 et une partie de la parcelle cadastrée AC 419, pour une surface d'environ 500 m², au prix de 8.47 € le m²
- dit que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune
- autorise Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette acquisition.

Le financement de cette acquisition sera prévu au compte 2111 du budget communal 2023.

TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE COMMUNALE A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2023

14

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'augmentation conséquente, à compter du 1^{er} avril 2023, des tarifs pratiqués par le prestataire de service, notamment en raison de l'inflation.

Il est proposé que cette augmentation soit supportée en totalité par les familles, sachant que la commune prend déjà en charge une partie du coût d'un repas.

Conscient de l'impact financier provoqué par cette augmentation, il est également proposé de ne pas augmenter les tarifs pour les familles dont le Quotient familial et inférieur ou égal à 650

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées :

Pour une prise en charge d'une partie de l'augmentation du coût des repas : 5

Pour la répercussion de la totalité de l'augmentation du coût des repas aux familles : 14

fixe les tarifs de la cantine communale, comme suit, à compter du 1^{er} avril 2023 :

	Communes de La Ferrière Aux Etangs – Saint André de Messei – Saires La Verrerie		Autres Communes
	Quotient familial C.A.F ≤ à 650	Quotient familial C.A.F > à 650	
Repas maternelle	3.42	4.25	5.14
Repas élémentaire	3.42	4.25	5.39
Repas adulte	5.68	5.68	5.68

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET

15

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu du départ à la retraite de la secrétaire de mairie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs relevant de la catégorie hiérarchique B,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : fonctions de secrétaire de mairie

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023
- d'inscrire au budget de chaque année les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé

FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE DES MOTS TORDUS

Monsieur le Maire informe les élus qu'il se rendra, avec Dominique GOURDOU et des membres de l'APE, jeudi matin à Alençon pour manifester devant les grilles de la Préfecture où la décision de fermeture de classes sera décidée.

SECURISATION RUE DE DOMFRONT ET DE BRIOUZE

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'engagement pris, lors de la décision d'aménager la place Buron, de sécuriser la rue de Domfront.

Une première étude a été réalisée par un technicien de Flers Agglo qui propose, notamment, l'installation de chicanes plutôt que des réhausseurs.

Monsieur le Maire propose une réunion toutes Commissions réunies, sur site, le mardi 11 avril 2023 à 17h45, pour la présentation des projets de sécurisation.

FOURNIL DE L'ANCIENNE BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe les élus que, suite à une rencontre avec le propriétaire, la démolition du fournil de l'ancienne boulangerie est toujours d'actualité. Si dans un premier temps, il n'avait pas été envisagé de reconstruction, il est maintenant prévu la construction d'un bâtiment moins conséquent.

CITY STADE

Monsieur le Maire propose aux élus, dans le cadre de la réunion toutes Commissions réunies du mardi 11 avril 2023, de se rendre sur le parking de la salle du lac, vers 18h45, pour définir l'implantation du city stade et du parcours santé.

Une réunion de la Commissions finances est fixée au jeudi 6 avril 2023 à 18h30 pour l'examen du budget et des demandes de subventions

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredis 12 avril 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22 heures 06.